

APPEL A CONTRIBUTIONS | CALL FOR PAPERS
DATE LIMITE | DEADLINE 19/4/21

PAYS ÉMERGENTS AU CŒUR DES GRANDS ÉQUILIBRES MONDIAUX
EMERGING COUNTRIES AT THE HEART OF MAJOR GLOBAL BALANCES

COLLOQUE | CONFERENCE
26/11/2021

organisé par l'Association Internationale de Droit Économique (A.I.D.E.), le Centre de recherche Droit Entreprise et Société de l'UCLouvain (CRIDES), le Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI) de l'Université de Bourgogne Franche-Comté et l'Université de Liège.

organised by the International Association of Economic Law (A.I.D.E), the Research Centre for business law and society, UCLouvain (CRIDES), the Research Centre on the Law of Markets and International Investments (CREDIMI) of the University of Bourgogne Franche-Comté and the University of Liège.

Click for English version (page 5)

L'Association Internationale de Droit Économique (AIDE), l'Université de Bourgogne Franche-Comté, l'Université de Liège et l'UCLouvain vous invitent à participer à un colloque qui se tiendra à Bruxelles (ou en ligne) le **26 novembre 2021**, afin de discuter de la place des pays émergents dans les grands équilibres mondiaux.

Le colloque du 24 octobre 2019 nous a permis de trouver des éléments d'identification de la notion de pays émergents et de constater que ceux-ci sont à la recherche d'actions pour rééquilibrer le pouvoir sur la scène internationale. La réflexion doit se poursuivre afin de déterminer si leur influence dans de nombreux domaines peut aboutir à une restructuration des relations internationales. Après avoir exploré le droit international économique dans une vision d'ensemble, il s'agit d'examiner en détails les positions des pays émergents sur des questions économiques, politiques et juridiques : commerce, flux de capitaux, concurrence, autonomie en matière de défense, leadership régional ou mondial, innovation et propriété intellectuelle, énergie et climat, fonctionnement des organisations internationales. Le colloque se veut donc pluridisciplinaire.

Ce deuxième colloque est organisé par Leïla Choukroune, Henri Culot, Hocine Sadok, Hélène Tourard et Philippe Vincent. Il donnera lieu à une publication. Il est attendu des participants que le texte de leur manuscrit soit disponible une semaine avant le colloque.

Avec le soutien de

THÉMATIQUES

Les quelques éléments de réflexion proposés ci-dessous pourraient donner un aperçu de la structure envisagée pour le colloque. Les participants qui souhaitent proposer une intervention orale sont priés de prendre ces réflexions comme point de départ ou de source d'inspiration pour leurs thèmes, mais ils peuvent également proposer tout autre thème susceptible d'enrichir les débats.

I. Pays émergents et dynamisme de l'économie mondialisée

A. Les performances des entreprises dans les pays émergents : combiner efficacité et innovation

Le développement des pays émergents passe-t-il par l'apparition d'entreprises en position de leaders mondiaux ? Le succès de ces entreprises performantes repose-t-il sur l'innovation ou sur l'imitation ? Ces entreprises bénéficient-elles d'un soutien de leur pays d'origine ?

B. La menace d'une crise de la dette dans les pays émergents et sa gestion par les instances internationales (FMI, club de Paris, G20, CNUCED)

L'émergence des pays en voie de développement a-t-elle créé une nouvelle crise de l'endettement ? Notamment, le coût des infrastructures financées dans le cadre des Nouvelles Routes de la Soie au moyen de financements chinois est-il soutenable pour les pays bénéficiaires ? Quelles sont les solutions envisagées ou mises en œuvre pour soulager les pays surendettés ? Les institutions financières internationales (FMI, BM) ont-elles une approche particulière pour les pays émergents

C. Investissements directs étrangers

L'émergence provoque-t-elle une inversion des flux d'investissement, qui viendraient désormais des pays émergents vers les pays développés ? Ceci modifie-t-il les positions respectives de pays concernés en ce qui concerne la protection des investissements ? Quelles sont les causes et les effets du refus de certains pays de maintenir une protection juridique des investissements directs étrangers par le biais des conventions bilatérales d'investissement et des mécanismes d'arbitrage développés au cours du XXe siècle ? Quel est le rôle des fonds souverains et faut-il les réguler ?

D. Droit de la concurrence

L'émergence est-elle favorisée par le développement de monopoles, la tolérance à l'égard des ententes ou par des aides d'État et des subventions ? Faut-il développer ou renforcer des règles mondiales de protection de la concurrence ? Les règles de concurrence sont-elles utilisées à des fins protectionnistes ?

II. Pays émergents et grands (dés)équilibres mondiaux

A. Aspects institutionnels ; participation dans les organisations internationales

L'émergence modifie-t-elle la position ou l'activité des États dans les organisations internationales multilatérales ? Assiste-t-on à un regroupement des États en pôles régionaux autour des grands pays émergents ? Les pays émergents collaborent-ils entre eux au sein de certaines organisations pour défendre des intérêts communs ?

B. Enjeux de puissance ; puissances régionales et puissances mondiales ; développements militaires et géostratégiques

L'émergence se traduit-elle par des ambitions territoriales ? Le développement d'une industrie spatiale est-elle un signe ou un facteur de l'émergence ? Les sanctions internationales (politiques, économiques) et les embargos sont-ils (partiellement) des réactions à l'émergence des pays visés ?

C. Approches climat et développement durable

Comment appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées ? Faut-il revoir les notions de développement, de pays en voie de développement et de pays émergent au regard du développement durable ? Comment les pays émergents coopèrent-ils entre eux ou viennent-ils en aide à des pays moins avancés ? La politique européenne d'utilisation de sa puissance commerciale pour favoriser le développement durable est-elle efficace ?

D. Accès aux médicaments et aux vaccins pour les pays émergents ; « diplomatie des vaccins »

La pandémie du covid 19 modifie-t-elle certains équilibres ? Les règles du commerce international favorisent-elles ou freinent-elles la lutte contre la pandémie et, plus généralement, contre les grandes maladies ? L'élaboration et la distribution des vaccins a-t-elle fait l'objet d'une utilisation stratégique ou diplomatique ? Quel bilan peut-on tirer de l'application de l'ADPIC et de son amendement depuis le début des années 2000 ?

E. Coopération sud-sud

L'émergence se manifeste-t-elle par un surcroît de coopération entre les pays dits « du sud » ? Le développement de cette coopération permet-elle une émergence des pays les plus pauvres ? Les pays récemment sortis d'une situation de grande pauvreté ont-ils le souci d'aider ceux qui figurent encore parmi les moins avancés ?

III. Refus de l'« occidentalisation »

A. Valeurs, identités nationales, souveraineté

Une identité nationale forte est-elle un facteur d'émergence ? Existe-t-il des tensions, au sein des pays émergents, entre les valeurs traditionnelles et le développement économique ?

B. Rejet de l'État de droit et de la démocratie à l'occidentale

Un régime politique autoritaire est-il un facteur favorable à l'émergence ? L'émergence renforce-t-elle ou affaiblit-elle le régime politique ? L'émergence favorise-t-elle une meilleure protection des droits humains ?

C. Position par rapport aux systèmes normatifs occidentaux

Les concepts juridiques de propriété, de protection de l'investissement, de propriété intellectuelle sont-ils propres à la culture occidentale ? Les pays émergents adhèrent-ils ou refusent-ils les grands principes juridiques et économiques des systèmes libéraux/capitalistes ? Ces principes sont-ils propres à la culture « occidentale » ou sont-ils la marque d'un certain développement économique ?

ORGANISATION

Les contributions et les participations à cette journée sont organisées autour des principes suivants :

- (1) Cet appel s'adresse non seulement aux chercheurs en sciences juridiques, mais aussi aux autres disciplines comme les sciences politiques et économiques, les relations internationales, ou la philosophie.
- (2) Le colloque vise des chercheurs universitaires de tous les niveaux à partir de celui de doctorant. Les organisateurs encouragent tout particulièrement les jeunes chercheurs à y participer.
- (3) La participation est ouverte à tous, sur inscription préalable, et ne dépend pas d'une intervention orale.
- (4) Ceux qui souhaitent contribuer de manière plus active au colloque sont priés de proposer une intervention orale sur un thème de leur choix d'une durée maximale de 15 minutes. La participation implique l'obligation de communiquer une contribution écrite une semaine avant le colloque au plus tard.
- (5) Le colloque se déroulera en deux langues ; les participants peuvent choisir entre le français et l'anglais, à leur gré. Il n'y aura pas de traduction. Par conséquent, nous partons du principe que tous les participants comprennent les deux langues.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les personnes qui proposent telle intervention sont invitées à proposer leur thème au choix en envoyant un résumé de deux pages maximum à Madame Ariane Robyn (ariane.robyn@uclouvain.be) **avant le 19 avril 2021**. Les résultats de la sélection seront ensuite communiqués à la fin du mois d'avril. Le nombre des interventions sera limité. Elles auront pour seul but de stimuler le débat parmi les participants.

Une participation au remboursement des éventuels frais de déplacement peut être demandée et sera accordée dans la limite des fonds disponibles.

English version

The Association internationale de droit économique (AIDE), the University of Bourgogne Franche-Comté, the University of Liège and the UCLouvain invite you to participate in a conference to be held in Brussels (or online) on 26 November 2021, to discuss the place of emerging countries in the major world balances.

During the conference of 24 October 2019 we identified elements of the notion of emerging countries and noted that they are looking for ways to rebalance power on the international scene. Research must be continued to determine whether their influence in many areas leads to a restructuring of international relations. After exploring international economic law in a comprehensive way, the aim is to examine in detail the positions of emerging countries on economic, political and legal issues: trade, capital flows, competition, defence autonomy, regional or global leadership, innovation and intellectual property, energy and climate, and the functioning of international organisations. The conference is therefore intended to be multidisciplinary.

This second conference is organised by Leïla Choukroune, Henri Culot, Hocine Sadok, Hélène Tourard and Philippe Vincent. The papers presented will be published. Participants are expected to have the text of their manuscript available one week before the event.

THEME

The few elements indicated below give an idea of the structure envisaged for the conference. Participants who wish to offer an oral intervention are asked to take these reflections as a starting point or source of inspiration for their subject, but they may also propose any other subject that could enrich the debates.

I. Emerging countries and dynamism of the globalised economy

A. Business performance in emerging countries: combining efficiency and innovation

Does the development of emerging countries depend on the rise of companies considered as world leaders in their field? Is the success of these companies based on innovation or imitation? Do these companies benefit from support from their home countries?

B. The threat of a debt crisis in emerging countries and its management by international bodies (IMF, Paris Club, G20, UNCTAD)

Does the emergence of developing countries create a new debt crisis? Is the cost of infrastructures financed by China within the framework of the New Silk Roads sustainable for the beneficiary countries? What solutions are envisaged or implemented to relieve over-indebted countries? Do the international financial institutions (IMF, WB) have a specific approach for emerging countries?

C. Foreign direct investment

Does emergence lead to a shift in investment flows, which would now come from emerging countries to developed countries? Does this change the respective positions of countries concerning investment protection? What are the causes and effects of the refusal of some countries to maintain legal protection for foreign direct investment through bilateral investment treaties and arbitration mechanisms developed during the 20th century? What is the role of sovereign wealth funds and should they be regulated?

D. Competition law

Is emergence promoted by the development of monopolies, tolerance of cartels or by state aid and subsidies? Is there a need to develop or strengthen global rules to protect competition? Are competition rules being used for protectionist purposes?

II. Emerging countries and major global (im)balances

A. Institutional aspects; participation in international organisations

Does emergence change the position or activity of States in multilateral international organisations? Is there a regrouping of States into regional hubs around the major emerging countries? Are emerging countries working together within international organisations to defend a common interest?

B. Power issues; regional and world powers; military and geostrategic developments

Does emergence translate into territorial ambitions? Is the development of a space industry a sign or a factor of emergence? Are international sanctions (political, economic) and embargoes (partial) reactions to the emergence of the targeted countries?

C. Climate and sustainable development approaches

How can the principle of common but differentiated responsibilities be applied? Should the notions of development, developing countries and emerging countries be reviewed with regard to sustainable development? How do emerging countries cooperate with each other or help less developed countries? Is Europe's policy of using its trade power to promote sustainable development effective?

D. Access to medicines and vaccines for emerging countries; "vaccine diplomacy"

Does the covid 19 pandemic alter previously established balances? Do international trade rules help or hinder the fight against the pandemic and, more generally, against major diseases? Has the development and distribution of vaccines been used strategically or diplomatically? What conclusions can be drawn from the application of TRIPS and its amendment since the early 2000s?

E. South-South cooperation

Does emergence cause an increase in cooperation between the so-called "southern" countries? Does the development of this cooperation allow the emergence of the poorest countries? Are the countries that have recently emerged from a situation of extreme poverty concerned about helping those that are still among the least developed?

III. Refusal of "westernisation"

A. Values, national identities, sovereignty

Is a strong national identity a factor of emergence? Are there tensions, within emerging countries, between traditional values and economic development?

B. Rejection of the rule of law and of Western-style democracy

Is an authoritarian political regime a favourable factor for emergence? Does emergence strengthen or weaken the political regime? Does emergence promote a better protection of human rights?

C. Position in relation to Western normative systems

Are the legal concepts of private property, investment protection and intellectual property specific to Western culture? Do emerging countries adhere to or reject the major legal and economic principles of liberal/capitalist systems? Are these principles specific to "Western" culture or are they the sign of a certain degree of economic development?

ORGANISATION

The contributions and participation to this conference are organised around the following principles:

(1) This call is addressed not only to researchers in law, but also to other disciplines such as political and economic sciences, international relations, or philosophy.

(2) The conference is open to university researchers at all levels of seniority, from doctoral students upwards. The organisers particularly encourage young researchers to participate.

(3) Participation is open to all, upon prior registration, and does not depend on an oral intervention.

(4) Those who wish to contribute more actively to the conference are asked to propose a 15-minute oral intervention on a subject of their choice. Participation implies the obligation to submit a written contribution no later than one week before the conference.

(5) The conference will be held in two languages; participants may choose between French and English at their discretion. There will be no translation. Therefore, we assume that all participants understand both languages.

REGISTRATION

Speakers are invited to propose a subject of their choice by sending an abstract of no more than two pages to Ms Ariane Robyn (ariane.robyn@uclouvain.be) **before 19 April 2021**. The results of the selection will then be communicated at the end of April. The number of interventions will be limited, for the sole purpose of stimulating the debate among the participants.

A contribution to the reimbursement of travel expenses may be requested and will be granted within the limits of available funds.